



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatorze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - DUVAL - GALZIN - LENCOU - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE - VIALA B.

*Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Thierry BARDOU
M. François FOURES a donné procuration à Mme Catherine RABOU
M. Noël MEYSSONNIER a donné procuration à Mme Sophie GILBERT*

N° 2017/20

Objet : Plan de financement pour le projet de « développement de l'économie touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec »

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le développement économique de la CCLPA fait partie des orientations prioritaires définies par les élus.

Dans le respect de cette volonté, il présente le projet de « développement de l'économie touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec ».

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- Maintenir une clientèle touristique sur place en adaptant l'offre aux nouveaux besoins de loisirs,
- Attirer les familles/touristes sur le complexe en dehors des périodes estivales.

Monsieur le Président fait ensuite lecture du contenu du projet et précise que différents travaux et implantations d'équipements sont notamment prévus (Jeux enfants : tyrolienne, balançoires, ...), liaisons piétonnières, piste de vélo-BMX, barrière camping-car, ...

Monsieur le Président détaille ensuite le plan de financement du projet dont le coût total est de 140.000,00 € H.T. :

Europe (45,00 %)	63.000,00 € (LEADER)
Etat (35,00 %)	49.000,00 € (Contrat de ruralité - FSIPL)
CCLPA (20,00 %)	28.000,00 €
	140.000,00 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le plan de financement du projet de « Développement de l'économie touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec » pour un montant total de 140.000 € HT comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de « Développement de l'économie touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec » pour un montant total de 140.000 € HT comme détaillé ci-dessus,

- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Aquaval 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 16 mars 2017.



Le Président,
Raymond GARDELLE

